

([^])

(N° 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1900.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1900 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. GILLIAUX.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1900 s'élève à 1,876.000 francs.

Les non-valeurs y sont portées pour 829,000 francs. Les remboursements atteignent 1,047,000 francs.

Les crédits demandés aux deux chapitres du Budget ne sont point limitatifs.

Le projet de Budget soumis au vote des Chambres n'accuse aucune augmentation ni diminution sur les crédits sollicités pour l'exercice 1899.

Toutes les sections ont adopté le projet de Budget.

La section centrale l'a également approuvé et elle a l'honneur d'en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

ED. GILLIAUX.

Le Président,

A. BEERNAERT

(1) Budget, n° 142, XIII. (Session de 1898-1899.)

Budget amendé, n° 6, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. GILLIAUX, NYSSENS, HEMELEERS, JOURNEZ, NERINCX et MESENS.
